

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 014-1881/10/CC

■ Attribution d'une subvention au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Marseille Provence Métropole Centre dans le cadre des chartes d'insertion avec le BTP

DHCS 10/4480/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

Parallèlement, les démarches pour l'attribution à Marseille Provence Métropole de la subvention du Fonds Social Européen d'un montant d'un million d'euros complémentaire à celle du FEDER sont en cours.

C'est à ce titre que le PLIE de Marseille Provence Métropole Centre propose de mettre en œuvre un projet intitulé « Chartes d'insertion avec le BTP ».

L'objectif est de se rapprocher de cette filière qui s'est beaucoup développée ces dernières années pour la mettre au service de l'emploi des habitants issus des quartiers sensibles.

Il s'agit de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi de premier niveau de qualification dans les quartiers prioritaires en s'appuyant sur la dynamique que connaît le secteur du BTP dans ces territoires :

- par de nombreux chantiers de construction privée engagés dans ces secteurs,
- par les opérations de rénovation urbaine programmées ou en prévision, notamment avec l'ANRU (qui est en fait une condition pour attribuer ses aides).

Des chartes locales d'insertion établies sur le modèle de celle qu'impose l'ANRU sont signées avec les donneurs d'ordre publics et privés pour l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics et privés, avec :

- un objectif d'insertion de 5% du nombre total des heures travaillées réservées aux habitants des quartiers prioritaires,
- un objectif d'insertion de 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans les recrutements des équipements réalisés dans ces quartiers.

Pour ce faire, le PLIE joue sur son territoire un rôle d'interface pour :

- faire valider le principe d'un volet de promotion de l'insertion et de l'emploi dans un marché public ou privé,
- repérer les opérations permettant la promotion de l'insertion et de l'emploi,
- rencontrer les interlocuteurs qualifiés,

- repérer les territoires en CUCS des publics de demandeurs d'emploi de longue durée, susceptibles d'être remis à l'emploi à l'occasion de ces chantiers et mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement à l'emploi,
- conseiller les donneurs d'ordre pour l'introduction de clauses d'insertion dans leurs marchés,
- assurer la coordination technique des acteurs et relation entre les publics, le service public de l'emploi et les entreprises,
- mettre au point la réalisation de l'engagement, notamment à travers le développement de l'insertion par l'activité économique (soutien aux entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI)),
- suivre et évaluer l'ensemble de la démarche,
- communiquer sur sa réalisation.

Le bilan de l'année 2009 a permis la réalisation de plus de 40 000 heures d'insertion par une centaine de bénéficiaires.

Le Fonds Social Européen prenant en charge une partie de la dépense, il est proposé au Conseil de Communauté de voter au titre des contreparties à ce programme européen une subvention de 42 500 euros à l'association du PLIE gestionnaire du PLIE MPM Centre.

L'estimation du coût total du projet est de 133 000 euros répartis entre l'ACSE (18 000 euros), l'EPAEM (20 000 euros), le FEDER (55 000 euros) et la Communauté urbaine (42 500 euros).

Les modalités de versement de cette subvention font l'objet de la convention ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- La délibération n°DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 approuvant une convention de mise en œuvre et de gestion de la subvention globale présentée au titre du programme opérationnel FEDER ;
- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- La demande de subvention FSE du 23 janvier 2009 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de profiter du développement de la filière BTP pour la mettre au service des habitants des quartiers sensibles ;
- L'intérêt de promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics et privés ;
- L'intérêt de s'appuyer sur le PLIE de Marseille Provence Métropole Centre pour mettre en œuvre ces chartes d'insertion obligatoires pour l'ANRU ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 42 500 euros à l'association du PLIE gestionnaire du PLIE MPM Centre.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'attribution de subvention ci-annexée, entre l'association du PLIE gestionnaire du PLIE MPM Centre et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Nature 6574 – Fonction 90 – Sous-politique E120.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI